

Currency Adjustment Factor (CAF)

Directives de compensation des devises

Valable à partir de 01.01.2023

Apérçu / sommaire

1	Champ d'application	2
2	Réglementation	2
3	Calcul	3

1 Champ d'application

- 1.1 Le facteur d'ajustement des devises (CAF pour currency adjustment factor) est facturé sur le tronçon de CFF Cargo.
- 1.2 Sauf accord contraire, CFF Cargo applique ce CAF en plus de la contre-prestation convenue par contrat pour chaque wagon chargé.
- 1.3 Le CAF ne s'applique pas aux wagons vides (codes NHM 9921 et 9922) non fournis par le transporteur.
- 1.4 De plus la compensation monétaire n'est pas appliquée aux unités de transport intermodal vides, aux grilles vides pour palettes sans marchandise après un transport ferroviaire chargé, aux demi-palettes en plastique, aux emballages vides usagés, aux wagons-navettes retour après un transport à charge et aux véhicules routiers usagés « chaussée roulante ».

2 Réglementation

- 2.1 Les calculs de CFF Cargo se basent sur le cours de change officiel de la Banque nationale suisse (BNS).
- 2.2 Le CAF est actualisé au maximum deux fois par an.
- 2.3 Le CAF modifié prend effet le premier du mois et doit être annoncé par écrit par l'une des parties contractantes, au moins 3 semaines à l'avance.
- 2.4 Le CAF est actualisé dès lors que le cours de change est durablement (c'est-à-dire pendant 60 jours consécutifs)
 - ➔ inférieur à 0.94 CHF/EUR: le CAF est multiplié par huit.
 - ➔ entre 0.94 et 1.00 CHF/EUR: le CAF est multiplié par six.
 - ➔ entre 1.00 et 1.06 CHF/EUR: le CAF est multiplié par quatre.
 - ➔ entre 1.06 et 1.12 CHF/EUR: le CAF est multiplié par deux.
 - ➔ entre CHF/EUR 1.12 et 1.22: le CAF est alors abaissé de 25% par rapport au double.
 - ➔ entre CHF/EUR 1.22 et 1.29: le CAF est alors abaissé au niveau simple.
 - ➔ entre CHF/EUR 1.29 et 1.35: le CAF est alors réduit à 50% du niveau simple.
 - ➔ supérieur à CHF/EUR 1.35: la majoration du CAF est alors supprimée.

Remarque: la base de calcul est le niveau simple (cours compris entre CHF/EUR 1.22 (incl.) et 1.29).

3 Calcul

- 3.1 Depuis le 1er janvier 2023, le CAF est calculé selon les tableaux et les conditions suivantes.

Cours de change inférieur à CHF/EUR 0.94 (CAF multiplié par huit):

Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse	Wagons à 2 essieux	Wagons > 2 essieux
<51 km	120 €	240 €
51-200 km	216 €	432 €
>200 km	304 €	608 €

Cours de change compris entre CHF/EUR 0.94 (incl.) et 1.00 (multiplié par six):

Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse	Wagons à 2 essieux	Wagons > 2 essieux
<51 km	90 €	180 €
51-200 km	162 €	324 €
>200 km	228 €	456 €

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.00 (incl.) et 1.06 (CAF multiplié par quatre):

Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse	Wagons à 2 essieux	Wagons > 2 essieux
<51 km	60 €	120 €
51-200 km	108 €	216 €
>200 km	152 €	304 €

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.06 (incl.) et 1.12 (CAF doublé):

Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse	Wagons à 2 essieux	Wagons > 2 essieux
<51 km	30 €	60 €
51-200 km	54 €	108 €
>200 km	76 €	152 €

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.12 (incl.) et 1.22
(réduction de 25% du double):

Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse	Wagons à 2 essieux	Wagons > 2 essieux
<51 km	23 €	45 €
51-200 km	40 €	81 €
>200 km	57 €	114 €

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.22 (incl.) et 1.29
(niveau simple):

Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse	Wagons à 2 essieux	Wagons > 2 essieux
<51 km	15 €	30 €
51-200 km	27 €	54 €
>200 km	38 €	76 €

Cours de change compris entre CHF/EUR 1.29 (incl.) et 1.35
(réduction de 50% du niveau simple):

Distance parcourue en Suisse conf. au DIUM Suisse	Wagons à 2 essieux	Wagons > 2 essieux
<51 km	8 €	15 €
51-200 km	14 €	27 €
>200 km	19 €	38 €